



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} août 2018

Session de 2018
Débat de haut niveau
Point 5 de l'ordre du jour

**Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu
par le Conseil économique et social à sa session de 2018
sur le thème intitulé « Du niveau mondial au niveau local :
appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieux
urbain et rural »**

**Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour
le développement durable organisé sous les auspices du Conseil
économique et social en 2018 sur le thème intitulé « Transformer
nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »**

Nous, ministres et hauts représentants, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York,

1. Réaffirmons notre volonté de mettre effectivement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ dans le monde entier sans faire de laissés-pour-compte ;

2. Soulignons que le Programme 2030 est axé sur l'être humain et est universel et porteur de changement et que les objectifs de développement durable qui y sont énoncés sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale) ;

3. Réaffirmons tous les principes énoncés dans le Programme 2030 et soulignons que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, constitue le plus grand défi auquel l'humanité doit faire face et qu'il s'agit d'une condition indispensable au développement durable. Nous notons avec préoccupation que la pauvreté demeure une des causes principales de la faim dans le monde et que le nombre de personnes qui souffrent de malnutrition a augmenté depuis 2015 pour atteindre environ 815 millions en 2016. L'élimination de la faim et l'instauration de la sécurité alimentaire sont indispensables à la réalisation du développement durable. À cet égard, nous soulignons que des mesures collectives ciblées doivent être prises pour éliminer la pauvreté ;

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.



4. Réaffirmons notre attachement au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement², qui fait partie intégrante du Programme 2030, qu'il appuie et complète, et qui contribue à replacer dans leur contexte les moyens de mise en œuvre grâce à l'adoption de politiques et mesures concrètes. Nous nous félicitons de la tenue du troisième forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et prenons note des recommandations et conclusions concertées au niveau intergouvernemental qui ont été adoptées à cette occasion³ ;

5. Nous félicitons de l'adoption de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, en date du 31 mai 2018, intitulée « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » et demandons qu'elle soit pleinement et rapidement mise en œuvre afin de mieux aider les pays à appliquer le Programme 2030 ;

6. Soulignons que, trois ans après l'adoption du Programme 2030, des progrès ont été faits sur la voie de la réalisation de certains des objectifs et cibles de développement durable qui y sont énoncés, mais que le rythme nécessaire à l'exécution de cet ambitieux programme n'a pas été atteint et que les progrès enregistrés sont inégaux d'un pays ou d'une région à l'autre. Il est urgent d'accélérer la réalisation de toutes les cibles, en particulier celles qui doivent être atteintes d'ici à 2020 ;

7. Soulignons que les réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisées sous les auspices de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, jouent un rôle central dans le contrôle du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau mondial. Nous rappelons les déclarations ministérielles adoptées par le Forum en 2016⁴ et 2017⁵, attendons avec intérêt les réunions qui seront organisées sous les auspices du Conseil en 2019 et de l'Assemblée à sa soixante-quatorzième session, et reconnaissons l'importance que revêtent ces rencontres s'agissant de soutenir l'élan politique en faveur du Programme 2030. Nous attendons également avec intérêt le rapport mondial quadriennal sur le développement durable, qui orientera les travaux du Forum en 2019 et renforcera l'interface entre la science et les politiques à tous les niveaux ;

8. Prenons acte du rapport du Secrétaire général intitulé « Point annuel sur les objectifs de développement durable »⁶ ;

9. Accueillons avec satisfaction les travaux préparatoires menés par le Conseil économique et social, y compris ses commissions techniques et régionales, sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » et saluons les contributions issues des réunions et des débats du Conseil. Nous estimons que les commissions régionales offrent des possibilités utiles d'apprentissage, d'examen, de débat et d'échange de pratiques exemplaires entre les pairs. Nous accueillons avec satisfaction les principales conclusions issues de la troisième session

² Résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe.

³ Voir [E/FFDF/2018/3](#).

⁴ *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 3 (A/71/3)*, chap. V, sect. F.

⁵ *Ibid.*, *soixante-douzième session, Supplément n° 3 (A/72/3)*, chap. VI, sect. E.

⁶ [E/2018/64](#).

de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement⁷. Nous apprécions l'apport et la compétence de tous les membres des plateformes thématiques concernées et de toutes autres parties intéressées ;

10. Félicitons les 46 pays⁸ qui ont présenté les résultats de leurs examens nationaux volontaires à la réunion du Forum politique de haut niveau de 2018 et soulignons qu'il convient de mettre en commun les meilleures pratiques et d'offrir aux pays une assistance leur permettant de renforcer leurs capacités nationales de suivi et d'examen. Les examens nationaux volontaires ont montré qu'il importait que les gouvernements travaillent de façon efficace et coordonnée, y compris aux niveaux local et infranational, selon que de besoin, que l'élaboration des politiques se fonde sur des données factuelles et que le développement soit mû par l'innovation et s'appuie sur des données de qualité, actualisées, fiables et ventilées. Nous encourageons tous les pays à mettre à profit les enseignements tirés de ces examens pour renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national ainsi que l'appui qu'ils apportent aux autres pays dans ce domaine, et engageons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à procéder à un examen national volontaire ;

11. Soulignons que l'engagement pris de ne pas faire de laissés-pour-compte est au cœur du Programme 2030 et devrait être au fondement des activités menées à tous les niveaux pour engager le monde sur la voie de la résilience et de la durabilité. Pour ne pas faire de laissés-pour-compte, il faut non seulement répondre aux besoins particuliers des personnes en situation de vulnérabilité, mais aussi favoriser leur autonomisation et leur participation aux décisions qui ont une incidence sur leur existence. Parmi les personnes dont les besoins sont pris en compte dans le Programme 2030 figurent les enfants, les jeunes, les personnes handicapées (dont plus de 80 pour cent vivent dans la pauvreté), les personnes vivant avec le VIH/sida, les personnes âgées, les autochtones, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les personnes vivant dans des zones touchées par des urgences d'ordre humanitaire complexes ou dans des zones en proie à un conflit ou au terrorisme ;

12. Considérons qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité et, inversement, que sans développement durable, la paix et la sécurité sont en danger. Le Programme 2030 reconnaît la nécessité d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives, qui offrent à tous un accès à la justice dans des conditions d'égalité et qui soient fondées sur le respect des droits de l'homme (y compris le droit au développement), un véritable état de droit et une bonne gouvernance à tous les niveaux, et sur des institutions transparentes, efficaces et responsables. Il prend en compte des éléments qui engendrent la violence, l'insécurité et l'injustice, tels que les inégalités, la corruption, la mauvaise gouvernance et les transferts illicites de fonds et d'armes. Nous devons redoubler d'efforts pour régler ou prévenir les conflits et aider les pays qui sortent d'un conflit, notamment en veillant à ce que les femmes soient associées aux actions de consolidation de la paix et d'édification de l'État. Nous lançons un appel pour que soient adoptées de

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 25 (A/73/25)*, annexe.

⁸ Albanie, Andorre, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Bahamas, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Cabo Verde, Canada, Colombie, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, État de Palestine, Grèce, Guinée, Hongrie, Irlande, Jamaïque, Kiribati, Lettonie, Liban, Lituanie, Mali, Malte, Mexique, Namibie, Niger, Paraguay, Pologne, Qatar, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Roumanie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Togo, Uruguay et Viet Nam.

nouvelles mesures et engagées de nouvelles actions visant, conformément au droit international, à supprimer les obstacles à la pleine réalisation du droit à l'autodétermination des peuples sous domination coloniale ou sous occupation étrangère, qui continuent de nuire au développement économique et social de ces peuples ainsi qu'à leur environnement ;

13. Soulignons que le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine, de la paix, de la justice, de l'égalité et de la non-discrimination est au cœur de notre engagement consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte. Notre engagement porte également sur le respect de la race, de l'origine ethnique et de la diversité culturelle, et sur une égalité des chances qui permette la pleine réalisation du potentiel humain et une prospérité partagée. Nous sommes déterminés à créer un monde qui investira dans ses enfants et sa jeunesse et où chaque enfant grandira à l'abri de la violence et de l'exploitation sous toutes leurs formes. Nous imaginons un monde où l'égalité des sexes sera une réalité pour chaque femme et chaque fille et où tous les obstacles juridiques, sociaux et économiques à leur autonomisation auront été levés. Nous œuvrerons à l'édification d'un monde dans lequel les jeunes – hommes et femmes – seront des agents essentiels du changement et bâtiront un avenir meilleur pour eux-mêmes et les sociétés dans lesquelles ils évoluent, aidés en cela par une culture de l'innovation, de la viabilité et de l'inclusion ; un monde juste, équitable, tolérant, ouvert et créatif, où les sociétés ne feront pas de laissés-pour-compte et où les besoins des plus vulnérables seront satisfaits ;

14. Affirmons notre volonté d'édifier un monde dans lequel chaque pays jouisse d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable, où le principe d'un travail décent pour tous soit une réalité et dans lequel l'innovation, l'industrialisation et la coopération en matière de capacité productive accélèrent la croissance économique. Nous soulignons qu'il faut améliorer la connectivité des infrastructures grâce à des actions concrètes et exploiter au mieux les synergies dans le cadre de la planification et du développement des infrastructures afin de bâtir des sociétés résilientes ;

15. Notons que le Programme 2030 est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Nous reconnaissons que les pays les plus vulnérables, et notamment les pays d'Afrique, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, méritent une attention spéciale, à l'instar des pays en situation de conflit ou d'après conflit. De nombreux pays à revenu intermédiaire se heurtent eux aussi à de grandes difficultés ;

16. Réaffirmons notre volonté de promouvoir l'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et le plein exercice de leurs droits fondamentaux. Pour édifier des sociétés inclusives, viables et résilientes, il importe que les femmes jouent un rôle moteur et participent de façon pleine et effective et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions en matière d'élaboration, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et des programmes qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance, leur bien-être et leur résilience. Nous sommes conscients que l'inégalité des rôles dévolus à chacun des deux sexes désavantage les femmes sur le plan économique et dans d'autres domaines, comme en témoigne la part disproportionnée des tâches non rémunérées et du travail domestique dont elles s'acquittent. Nous réitérons qu'il est urgent de faire en sorte que les femmes puissent accéder à la propriété et au contrôle des biens fonciers et des

ressources naturelles sur un pied d'égalité. Nous réaffirmons notre détermination à prévenir et à combattre la violence sexiste, l'exploitation et les atteintes sexuelles, le harcèlement sexuel et les pratiques traditionnelles néfastes. Les efforts que nous déployons permettront de renforcer les liens entre l'objectif de développement durable n° 5 et les autres objectifs. Il est crucial que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement intégré dans la mise en œuvre du Programme 2030 ;

17. Reconnaissons que le développement du capital humain nécessaire à l'édification de sociétés viables et résilientes exige d'investir en premier lieu dans l'avenir de tous les enfants, adolescents et jeunes, de protéger leurs droits, de faire en sorte qu'ils grandissent, dès la petite enfance, dans un environnement sûr, à l'abri de toute forme de violence, notamment la privation de soins, la maltraitance et l'exploitation, et d'éliminer toutes les pratiques traditionnelles néfastes. À cet égard, nous prenons note de la Déclaration de Buenos Aires sur le travail des enfants, le travail forcé et l'emploi des jeunes. En tant qu'agents essentiels de changement et porte-drapeaux du Programme 2030 pour les générations actuelles et futures, nous soulignons qu'il importe de mobiliser les enfants, les adolescents et les jeunes, en particulier les plus défavorisés et marginalisés d'entre eux, d'appuyer leur participation effective à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme 2030 et de faciliter leur autonomisation en les sensibilisant à la question du développement durable et en leur permettant d'accéder aux informations et aux connaissances y relatives. Nous nous engageons à tenir compte des points de vue des jeunes dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des stratégies et programmes visant à répondre aux besoins qui leur sont propres et à placer l'éducation, la formation professionnelle et l'emploi décent des jeunes au centre de nos priorités ;

18. Soulignons que des données et statistiques de qualité, accessibles, actualisées et fiables sont indispensables à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous exhortons les pays à resserrer encore la collaboration aux niveaux bilatéral, régional et mondial afin de renforcer les capacités et d'accroître l'échange de pratiques optimales en matière de collecte, de production, de diffusion, d'analyse et d'utilisation de données et de statistiques de qualité, ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national. Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 71/313 de l'Assemblée générale, en date du 6 juillet 2017, sur les travaux de la Commission de statistique ;

19. Insistons sur le fait que les changements climatiques représentent l'un des plus grands défis de notre temps et que leurs multiples répercussions, inédites, touchent de manière disproportionnée les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous savons que 2017 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées et que la température moyenne a été supérieure de 1,1 degré Celsius aux niveaux préindustriels. Nous reconnaissons la nécessité d'une riposte efficace et progressive à la menace pressante des changements climatiques en se fondant sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles. Nous nous félicitons de l'adoption de l'Accord de Paris⁹ et de son entrée en vigueur rapide, encourageons toutes les parties à l'appliquer dans son intégralité et engageons les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁰ qui ne l'ont pas encore fait à déposer dès que possible leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou

⁹ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

¹⁰ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

d'adhésion, selon qu'il conviendra. Nous prenons acte des effets de synergie entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle du Programme 2030 et reconnaissons l'importance d'un appui et d'une coopération internationale soutenus dans le cadre des efforts d'adaptation et d'atténuation, ainsi que du renforcement de la résilience. Nous insistons sur la nécessité de mobiliser des ressources financières suffisantes et prévisibles auprès de diverses sources, aussi bien publiques que privées. Nous soulignons les besoins propres aux pays en développement et la situation particulière de ces derniers, surtout ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques ;

20. Réaffirmons les dispositions du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)¹¹ et reconnaissons que la transition vers des sociétés viables et résilientes doit s'appuyer sur une démarche fondée sur la connaissance des risques de catastrophe. Nous demandons que soient adoptées des stratégies intégrées qui favorisent une mise en œuvre cohérente du Cadre de Sendai et du Programme 2030 et que soient déployés des efforts supplémentaires pour intégrer la gestion des risques de catastrophe dans les stratégies et plans de développement durable aux niveaux national, infranational et local, selon qu'il conviendra ;

21. Nous engageons à nous ouvrir à la diversité dans les villes et les établissements humains, à renforcer la cohésion sociale, le dialogue et la compréhension entre les cultures, la tolérance, le respect mutuel, l'égalité des sexes, l'innovation, l'esprit d'entreprise, l'inclusion, la protection de l'identité, la sécurité et la dignité de tous, ainsi qu'à améliorer le cadre de vie dans ces espaces et à favoriser une économie urbaine dynamique. Nous nous engageons également à prendre des mesures visant à ce que nos institutions locales favorisent le pluralisme et la coexistence pacifique au sein de sociétés de plus en plus hétérogènes et multiculturelles ;

22. Réitérons que si l'examen que nous menons en 2018 met l'accent sur les objectifs de développement durable n^{os} 6, 7, 11, 12, 15 et 17, il est essentiel, en raison du caractère intégré, indissociable et universel des objectifs, que nous prêtions une attention particulière aux moyens de tirer parti des synergies et des retombées positives dans toutes les dimensions du développement durable tout en évitant ou en limitant autant que faire se peut les corrélations négatives ;

23. Notons avec préoccupation que 844 millions de personnes n'ont pas accès aux services de base liés à l'utilisation de l'eau, que 2,1 milliards ne disposent pas d'eau potable accessible sur place, disponible en cas de besoin et non contaminée, que 4,5 milliards ne bénéficient pas de services d'assainissement sûrs et que 892 millions pratiquent encore la défécation à l'air libre. La pollution des eaux a des répercussions sur la qualité de l'eau, l'hygiène publique et l'environnement, entre autres, et entraîne une diminution de la quantité d'eau disponible dans un monde qui a perdu 70 pour cent de ses zones humides ces cent dernières années et où certains pays et régions présentent un niveau de stress hydrique supérieur à 70 pour cent. Le manque de financement continue d'empêcher certains pays d'atteindre leurs objectifs nationaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Pour s'attaquer efficacement à ces problèmes, il est essentiel de mettre en place des partenariats multipartites et de promouvoir une participation publique de qualité et une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux. Nous nous attacherons à assurer une

¹¹ Résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II.

utilisation plus rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et une meilleure allocation de celles-ci, et soulignons qu'il importe de s'attaquer aux problèmes posés par la pénurie d'eau. Nous nous engageons à renforcer la coopération internationale en ce qui concerne les ressources hydriques transfrontières. Pour assurer un accès universel et durable à l'eau potable et à l'assainissement et mettre fin à la défécation à l'air libre, il faudra engager des investissements importants à long terme et renforcer considérablement les capacités, en particulier dans les zones urbaines en expansion rapide. Il importe au plus haut point de renforcer les moyens institutionnels dont disposent les autorités locales, infranationales et nationales, selon qu'il conviendra, pour gérer et réglementer les systèmes d'assainissement. En particulier, nous devons nous attacher à garantir l'accès à des systèmes d'assainissement et à des installations sanitaires, en tenant compte des besoins particuliers des femmes et des filles en matière d'hygiène menstruelle ainsi que de ceux des handicapés, et en veillant à ne pas compromettre la sécurité et la dignité de ces personnes. À cet égard, il est essentiel d'adopter des mesures concrètes, d'assurer la coopération de toutes les parties prenantes et de prendre des initiatives politiques pour sensibiliser l'opinion à l'urgence de la situation. Nous demandons aux organismes des Nations Unies d'appuyer les efforts que déploient les pays conformément à leurs priorités et plans nationaux. Nous nous félicitons de la proclamation de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et prenons note des rapports relatifs à l'eau, des travaux menés par les groupes chargés d'examiner cette question et des résultats des principales conférences organisées dans ce domaine¹² ;

24. Constatons avec préoccupation que plus d'un milliard de personnes vivent actuellement sans électricité, ce qui empêche toute véritable croissance économique ou création d'emplois. Trois milliards de personnes n'ont pas accès à des modes de cuisson propres et sont exposées à des niveaux dangereux de pollution de l'air intérieur : celle-ci cause 3,8 millions de décès prématurés par an d'après les estimations, les femmes et les enfants étant les plus à risque. Nous trouvons encourageant que les systèmes énergétiques de la planète évoluent de plus en plus vite grâce aux progrès technologiques, à la diminution rapide du coût des sources d'énergie renouvelables, au déploiement de solutions décentralisées à moindre coût, à l'appui en matière de politiques, à la mise en place de nouveaux modèles d'activité et à la mise en commun de pratiques exemplaires. À cet égard, nous saluons la création de l'Alliance internationale pour l'énergie solaire en tant qu'organisation internationale et prenons note du travail que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables continue d'accomplir. Nous soulignons qu'il est nécessaire de renforcer la volonté politique et d'accroître les investissements et les efforts consentis par toutes les parties prenantes afin d'améliorer l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, selon des modalités arrêtées d'un commun accord. Nous nous engageons à renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies

¹² Le document final du Groupe de haut niveau sur l'eau intitulé « Making every drop count: an agenda for water action » (Faire en sorte que chaque goutte compte : un programme d'action pour l'eau), le rapport de synthèse d'ONU-Eau sur l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, les travaux du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, le huitième Forum mondial de l'eau, tenu à Brasilia du 18 au 23 mars 2018, et la Conférence internationale de haut niveau sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Tadjikistan à Douchanbé du 20 au 22 juin 2018.

renouvelables, l'efficacité énergétique et les progrès accomplis dans ce domaine, et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et à encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie. Nous demandons aux gouvernements et à toutes les parties prenantes de faire des modes de cuisson propres une priorité et de combler les écarts d'accès à l'électricité en exploitant le potentiel des solutions décentralisées reposant sur les énergies renouvelables. Nous sommes favorables à des solutions qui tiennent compte des besoins des personnes et soutiennent les activités économiques locales, comme le fait d'utiliser l'énergie de façon productive. Nous demandons aux gouvernements et aux autres parties intéressées d'accélérer le passage aux sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les secteurs d'utilisation finale comme les transports, le bâtiment, l'agriculture et l'industrie, et de faire progresser plus rapidement le rendement énergétique dans tous les secteurs de l'économie, y compris ceux du refroidissement et du chauffage urbain. Nous réaffirmons notre détermination à rationaliser les subventions inefficaces aux combustibles fossiles en tenant compte des besoins et des circonstances des pays en développement. En outre, nous devons impérativement faire passer le renforcement des capacités et la recherche-développement à la vitesse supérieure, notamment en mettant en commun expériences et informations et en promouvant l'innovation et les investissements propres à accroître le rendement énergétique dans tous les secteurs de l'économie, et favoriser l'exploitation des énergies durables, en particulier dans les pays en développement ;

25. Reconnaissons qu'en raison de l'urbanisation rapide, nombre de villes et d'autorités locales peinent à proposer des logements appropriés et des infrastructures résilientes pour accompagner l'augmentation de leur population, et font de plus en plus souvent face à la pauvreté urbaine, à l'exclusion sociale et aux inégalités spatiales, à la surpopulation, aux conflits, à la criminalité et à la violence, à la vulnérabilité des infrastructures, à la mauvaise qualité des services de base, à la dégradation de l'environnement et à la pollution. Les flux migratoires et les déplacements forcés ne font qu'exacerber ces problèmes urbains. La vulnérabilité des villes face aux épidémies, aux catastrophes et aux répercussions des changements climatiques a augmenté en raison de la rapidité de l'accroissement démographique et de l'urbanisation sauvage. Nous constatons avec préoccupation que le nombre de personnes vivant dans des bidonvilles s'élève désormais à 881 millions à travers le monde. Les habitants de nombreuses villes respirent encore un air dont la charge en matières particulières n'est pas conforme aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air, ce qui augmente le taux de prévalence des maladies non contagieuses et les risques de mortalité prématurée. La réduction et la gestion efficace des déchets solides demeurent problématiques dans de nombreuses régions : dans les villes, le non-ramassage des ordures a des conséquences considérables et néfastes, y compris des effets directs et indirects sur la santé des habitants et l'environnement. Nous insistons sur le fait que les villes peuvent être des agents d'un changement positif, des moteurs de l'inclusion et des locomotives d'une croissance économique équitable et durable. Nous réaffirmons notre volonté d'appliquer de façon intégrale, rapide et effective le Nouveau Programme pour les villes¹³. Pour gérer nos villes avec plus d'efficacité et de manière plus intégrée, nous nous appuierons sur un développement mû par l'innovation, la numérisation et les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications, notamment en privilégiant les systèmes de transport intelligents et

¹³ Résolution 71/256 de l'Assemblée générale, annexe.

économiques en ressources et en recherchant de nouveaux gains d'efficacité en matière de consommation d'énergie et de gestion des déchets. Nous soulignons en outre qu'il importe de renforcer les capacités techniques et de gestion des autorités locales et des villes si l'on veut mettre en place des politiques d'aménagement urbain qui soient intégrées, multisectorielles et durables et qui tiennent compte des risques. Il faut veiller à ce que les mesures permettant d'accroître la résilience soient économiquement abordables, et réduire les incitations économiques à un développement non durable. Nous demandons la consolidation des cadres réglementaires et normatifs en matière de réduction des risques de catastrophe en zone urbaine, notamment l'amélioration et l'application effective des plans d'occupation des sols et des codes du bâtiment, et encourageons la mise en place de dispositifs d'alerte rapide qui permettront d'améliorer la résilience, en particulier dans les pays les plus fragiles. Nous soulignons l'importance d'une planification et d'un aménagement urbains et territoriaux intégrés et à long terme, sachant que les villes ne devraient pas se développer sans tenir compte des zones périurbaines et des zones rurales environnantes, et devraient adopter, en matière de développement urbain et territorial, des démarches viables à long terme, intégrées, axées sur l'être humain et tenant compte des questions d'âge et d'égalité des sexes ;

26. Sommes inquiets de constater qu'il demeure difficile de dissocier croissance économique et exploitation des ressources. Les pays sont de plus en plus nombreux à mettre en place des politiques et des initiatives liées à la consommation et à la production durables, y compris en matière de responsabilité sociale des entreprises, mais il faut redoubler d'efforts. Il importe d'accroître l'efficacité des ressources en appliquant une démarche fondée sur le cycle de vie des produits : diminuer la quantité de ressources utilisées pendant l'extraction et la production, réutiliser et recycler, et faire preuve d'innovation en matière de technologies et de normes, ainsi que pour ce qui concerne la qualité des matériaux. Nous prenons acte de l'examen à mi-parcours du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables¹⁴ et des progrès accomplis dans son application, ainsi que de la création du réseau One Planet, qui contribue efficacement à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 12. Nous poursuivrons l'accélération des activités liées au Cadre décennal. Nous demandons aux parties prenantes d'adopter des démarches durables pour ce qui concerne leurs systèmes alimentaires et de mettre au point des stratégies et des solutions efficaces visant à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture. La mise en place de systèmes alimentaires résilients, durables et inclusifs qui protègent, accroissent et restaurent les ressources naturelles, assurent la fiabilité des moyens de subsistance ruraux et urbains et donnent accès à des aliments nutritifs produits par des petits exploitants doit être au cœur de l'action menée pour promouvoir une consommation et une production durables. Nous soulignons les problèmes que posent les déchets plastiques, en particulier dans les océans. Nous encouragerons les modes de vie durables en donnant aux consommateurs des informations fiables à ce sujet, en informant et en sensibilisant davantage, et en facilitant la réinvention, la réutilisation, le recyclage, la récupération et la transformation de tous produits et services, de façon à éviter ou à diminuer la production de déchets. Nous demandons l'intensification des activités visant à atteindre les objectifs liés à une gestion écologiquement rationnelle des

¹⁴ [A/CONF.216/5](#), annexe.

produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie d'ici à 2020 et au-delà ;

27. Déclarons avec insistance que les forêts, les zones humides, les zones arides et autres écosystèmes naturels sont essentiels au développement durable, à l'atténuation de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être de l'être humain. Nous reconnaissons que les changements climatiques, la disparition des habitats, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation des ressources naturelles, la désertification, l'exploitation forestière illégale, les changements d'affectation des terres, le braconnage des espèces sauvages, la pollution et l'urbanisation comptent parmi les principaux moteurs de la perte de biodiversité dans le monde. Les écosystèmes forestiers et terrestres comptent de plus en plus de zones protégées et la déforestation ralentit, mais il convient de redoubler d'efforts dans d'autres domaines de la conservation terrestre afin de protéger les écosystèmes et la biodiversité, et d'améliorer la productivité des terres. Nous savons que la réalisation des objectifs liés à la biodiversité dépend des activités menées dans tous les secteurs, notamment l'agriculture, le bétail, les forêts, la pêche, le tourisme, l'urbanisation, l'industrie manufacturière et l'industrie de transformation, la santé, les infrastructures, les mines et le développement énergétique, et qu'elle ne peut se faire sans une prise en compte systématique de la question de la biodiversité dans tous ces secteurs et son incorporation dans les plans nationaux et les stratégies locales. Nous nous engageons à mettre en œuvre une gestion durable de tous les types de forêts, à faire cesser la déforestation, à restaurer les forêts dégradées et à accroître nettement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale d'ici à 2020. Nous redoublerons d'efforts sur tous les fronts afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres, l'érosion et la sécheresse, la perte de biodiversité et la pénurie d'eau, qui sont considérées comme des obstacles majeurs au développement durable de la planète dans ses dimensions environnementale, économique et sociale. Nous exhortons les gouvernements, le secteur privé et la société civile à généraliser l'application, à l'intérieur de leurs zones de compétence et entre celles-ci, de méthodes d'aménagement du territoire et de décision qui privilégient la gestion globale des paysages et soient participatives et transparentes. Nous intensifierons les efforts déployés pour faciliter les investissements dans des programmes qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes et visent à lutter contre la déforestation, la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse, les tempêtes de sable et de poussière, la perte de biodiversité et la pénurie d'eau, notamment par l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)¹⁵, de l'instrument des Nations Unies sur les forêts¹⁶ et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique¹⁷, et par un appui renforcé au Partenariat de collaboration sur les forêts. Nous améliorerons le suivi et la communication de l'information, y compris par l'utilisation du numérique et de la télédétection, pour lutter plus particulièrement contre l'exploitation forestière illégale et le trafic d'espèces sauvages, ainsi que le braconnage. Nous demandons à tous les observateurs et États Membres de l'Organisation des Nations Unies de donner effet au Cadre stratégique (2018-2030) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la

¹⁵ Voir résolution 71/285 de l'Assemblée générale.

¹⁶ Voir résolutions 62/98 et 70/199 de l'Assemblée générale.

¹⁷ Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/10/27, annexe, décision X/2, annexe.

désertification, en particulier en Afrique¹⁸, afin de parvenir à un monde sans dégradation des terres ;

28. Reconnaissons qu'il est nécessaire de renforcer les moyens d'application et de redynamiser le partenariat mondial en faveur du développement durable pour réaliser l'ambitieux Programme 2030. La reprise de l'économie mondiale a permis d'accomplir des progrès dans tous les domaines de travail du Programme d'action d'Addis-Abeba, mais l'économie mondiale reste vulnérable à l'instabilité financière et économique et les acquis n'ont pas été les mêmes dans les différents pays et régions. Nous entendons prendre des mesures concrètes et immédiates pour créer l'environnement propice nécessaire à tous les niveaux aux fins de la concrétisation du Programme 2030. Nous nous consacrons collectivement à la réalisation d'un développement durable à l'échelle mondiale et d'une coopération mutuellement bénéfique, dont tous les pays et toutes les régions du monde peuvent tirer des gains considérables. Nous notons des progrès dans la mobilisation des ressources intérieures, selon le principe de l'appropriation nationale, mais soulignons que d'importants écarts subsistent entre les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays développés. Nous sommes conscients de l'important rôle que joue la gestion budgétaire dans l'amélioration de la mobilisation des ressources intérieures et invitons à en faire une priorité dans tous les types de coopération au service du développement, dont l'aide publique au développement et l'appui technique. La coopération fiscale internationale doit être universelle dans son approche et sa portée et tenir pleinement compte des besoins et capacités de tous les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique. Nous notons l'intensification de la dynamique suscitée par l'investissement et le financement durables, notamment les investissements à impact, et invitons les entreprises privées à adopter des pratiques durables favorisant la valeur à long terme. Nous soulignons que la réaffectation d'un petit pourcentage des actifs en gestion vers des investissements de qualité à long terme dans le développement durable pourrait contribuer grandement à la mise en œuvre du Programme 2030. Nous jugeons encourageant qu'un petit nombre de pays aient atteint ou dépassé l'objectif consistant à consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, dont 0,15 à 0,20 pour cent aux pays les moins avancés, et demandons à tous les fournisseurs d'aide publique au développement d'honorer leurs engagements. Nous nous félicitons des efforts qui continuent d'être faits en vue d'améliorer la qualité, les effets et l'efficacité de la coopération pour le développement et des autres initiatives internationales en matière de financement public, s'agissant notamment du respect des principes d'efficacité de la coopération au service du développement arrêtés d'un commun accord. Nous nous félicitons de ce que la coopération Sud-Sud contribue à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Nous réaffirmons que la coopération Sud-Sud est un élément important de la coopération internationale pour le développement en ce qu'elle complète, sans la remplacer, la coopération Nord-Sud. Nous considérons qu'il est également essentiel d'incorporer des mesures de réduction des risques de catastrophe, compte dûment tenu de la prévention, aux programmes d'aide au développement et de financement des infrastructures, selon qu'il convient, conformément au Cadre de Sendai. Nous continuerons à promouvoir un système commercial multilatéral

¹⁸ ICCD/COP(13)/21/Add.1, décision 7/COP.13, annexe.

universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi qu'une vraie libéralisation des échanges. Nous notons avec préoccupation que, dans les pays en développement, les problèmes d'endettement se sont intensifiés, aggravant les difficultés rencontrées pour atteindre les objectifs de développement durable. Nous préconisons une plus grande transparence, tant du côté des débiteurs que des créanciers. Le renforcement des capacités, la consolidation des cadres de décision et le renforcement du partage de l'information pourraient aider à éviter de nouveaux épisodes de surendettement. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion appropriée, selon le cas. Nous continuerons de renforcer la coordination internationale et la cohérence des politiques afin d'améliorer la stabilité financière et macroéconomique mondiale et nous nous efforcerons également de prévenir et de réduire les risques de crise financière et les effets en découlant. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la réforme de la réglementation financière internationale et nous engageons à mettre en œuvre les réformes négociées tout en étant attentifs aux conséquences inattendues et en tenant compte de la nécessité de concilier les objectifs de l'accès au crédit et la stabilité financière. Nous constatons que la réponse financière globale que le système international apporte aux catastrophes est insuffisante et qu'il est nécessaire d'améliorer tant les mécanismes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience avant les catastrophes que les instruments de décaissement rapide après les catastrophes. Nous saluons la mise en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en Turquie, qui marque la réalisation de la première cible d'un objectif de développement durable (la cible 17.8), ainsi que les progrès accomplis en faveur du démarrage des activités du Mécanisme de facilitation des technologies, et encourageons tous les partenaires de développement à fournir une assistance financière et technique pour assurer le fonctionnement intégral et effectif de ces dispositifs ;

29. Soulignons avec insistance le rôle déterminant que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la réalisation des objectifs de développement durable. Nous prenons acte du potentiel de transformation positive qu'ont les technologies existantes ou naissantes, et des problèmes et risques qu'elles posent, lesquels devraient être éliminés au moyen de plans d'action et de cadres réglementaires pertinents, et grâce à la coopération internationale, par la collaboration avec le secteur privé, le milieu universitaire, les instituts de recherche et d'autres parties prenantes. Un fossé numérique important persiste, tant entre les pays et à l'intérieur de ces derniers qu'entre femmes et hommes et filles et garçons. Nous soulignons qu'il est nécessaire d'agir en amont afin d'éviter d'aggraver les inégalités entre les pays et en leur sein au cours des années à venir, et que l'avènement de nouvelles technologies ne devrait jamais nous faire oublier notre promesse de ne laisser personne de côté ;

30. Veillons à toujours prendre immédiatement les mesures concrètes qui s'imposent pour renforcer les partenariats multipartites. Ceux-ci joueront un rôle important dans la mobilisation et le partage des connaissances, des compétences, des techniques et des ressources financières en vue de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement. Nous soulignons que, pour assurer la cohérence des politiques et instaurer un environnement favorable au développement durable, ce qui est

indispensable pour ouvrir la voie à la construction de sociétés durables et résilientes et à la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux, toutes les parties prenantes doivent se mobiliser. À cet égard, nous saluons le rôle du secteur privé en tant que partenaire de développement essentiel et facilitateur de premier plan de la réalisation des objectifs de développement durable. Le secteur privé peut créer des emplois décents, promouvoir des solutions innovantes aux problèmes de développement, améliorer les compétences en fonction des nouvelles avancées technologiques et fournir des biens et services abordables propres à résoudre les problèmes liés aux infrastructures et à l'énergie ;

31. Nous engageons à faire passer nos efforts à la vitesse supérieure et à prendre les mesures audacieuses qui sont nécessaires à la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et à la construction de sociétés durables et résilientes partout dans le monde, en accordant la priorité aux plus défavorisés et en veillant à ne laisser personne de côté.

*49^e séance plénière
19 juillet 2018*